

Audience au Rectorat de Caen du jeudi 9 février 2012

Etaient présents :

Rectorat :

Paul QUENET, DAFCO
Pierre JAUNIN, Secrétaire Général du Rectorat
Bruno MONMOUSSEAU Directeur de Cabinet
Virginie CATHERINE, DRH
Danièle POUSSET-GAUTIER Responsable DPE
Marie Pierre POIRIER Responsable DEPAP

Personnel GRETA

Serge DAVY, Greta du Calvados, SUD Education
Corinne DROULON, Greta Sud Normandie, SNASUB
Pascal GOSSART, Greta du Cotentin
Caroline LEBAS Greta du Cotentin
Benoit LECARDONNEL, Greta des Estuaires, SNUEP
Valérie MACHADO, CFC

Organisations Syndicales

FSU : Bruno BITOUZE
SUD Education : Serge DAVY
SGEN CFDT : Olivier DELILLE
CGT : Raymond BAROUX

Bruno BITOUZE explique les raisons du mouvement national d'aujourd'hui et notamment l'inquiétude des personnels GRETA sur 3 points :

- L'avenir des personnels ?
- La mission de service public ?
- Dans quelles conditions se fera le passage en GIP ?

Le Secrétaire Général prend la parole :

La loi est votée, il faut maintenant se mettre en conformité. Il y a urgence : il faut être opérationnel au 16 mai 2013, les délais sont donc contraints.

L'académie n'est pas en retard par rapport à d'autres académies.

Lors d'une réunion au ministère le 8 février (à laquelle siégeaient les Recteurs, les Inspecteurs d'Académie et les Secrétaires Généraux), l'académie de Caen a été citée comme « académie test de la mise en œuvre de la réforme ».

Il ne faut pas provoquer d'inquiétudes ni créer de crainte dans les Greta.

Le DAFOC précise les choix académiques :

Le futur GIP sera de droit public (comptabilité de droit public, statut des personnels de droit public).

La volonté est d'assurer une continuité et un transfert des contrats de travail actuels vers le GIP.

Le décret à paraître va abolir les textes de 1993.

Une réunion est prévue la semaine prochaine au Ministère (avec tous les DAFCO et DAFPIC), sans doute des orientations seront proposées.

Lundi prochain (le 13 février), le DAFCO et le Secrétaire Général voient le Recteur pour envisager un plan de consultation des personnels dans l'Académie.

L'ensemble des Greta de l'Académie finance ses personnels, il n'y a donc pas de raison que les choses changent avec le GIP !

Le GIP pourrait aller vers le modèle du GRETA Sud Normandie (en termes peut-être d'organisation administrative mais pas en termes de gestion du personnel.)

Nous interpellons les représentants du Recteur sur les disparités actuelles entre Greta des conditions de traitement des personnels et sur le non respect de la circulaire rectorale de juin 2011. Pas de réponse claire.

Nous interpellons les représentants du Recteur sur l'avenir des personnels, notamment les collègues administratives des actuels sièges (ou services généraux).

Le DAFCO nous informe que la carte des emplois sera connue en mars. Il précise :

▲ **Les CFC :**

Les CFC restent tous personnels agent de l'Etat, sur le budget de la DAFCO, ils conservent leurs missions et la masse salariale qui les concerne continue d'être assurée par l'Etat. Il s'agit d'un arbitrage national.

Il faudra peut-être anticiper une éventuelle bascule vers la dimension commerciale sur le territoire, celle-ci devant être maintenue, voire amplifiée.

▲ **Postes gagés :**

D'une part, les Greta peuvent décider de rendre les PG maintenant, comme les années précédentes.

D'autre part, le mécanisme juridique impose aux PG de se déterminer maintenant, pour le 1^{er} septembre 2012 : du fait du passage en GIP au cours de la prochaine année scolaire, les PG ne pourraient pas finir l'année sous ce statut. En effet, pas de PG possible dans un GIP ; il s'agira d'une mise à disposition à titre onéreux, à temps plein obligatoirement : les personnels arrivent alors avec leur statut qu'ils gardent. L'idée est d'anticiper la carte des emplois dès la rentrée prochaine, c'est la raison pour laquelle est demandé aux PG de signer un engagement s'ils veulent poursuivre dans le GIP.

▲ **SCG et postes administratifs :**

Aujourd'hui, le réseau finance les personnels administratifs des SCG, l'activité des GRETA finance ces postes.

Il y aura pour le GIP un siège unique de service commun de gestion, basé à Caen. Actuellement, le SCG le plus important est celui du Greta du Calvados.

Les postes administratifs des SCG pourraient, pour certains, être amenés à glisser vers des tâches de secrétariat commercial afin de permettre aux CFC d'aller sur le terrain.

Les équipes administratives dans les agences seront renforcées, ce qui se faisait dans les SCG se fera dans les agences.

Des régies seront également créées dans les agences

Les personnels seront accompagnés dans leur évolution professionnelle s'il y a un changement dans leurs fonctions (mise en place de formation)

▲ **Formateurs :**

Les textes de 93 seront abolis (heures d'enseignement, grilles salariales, congés, etc.). Mais dans l'attente du décret qui donnera le cadre général, il n'est pas possible de préciser plus. A partir de ce cadre il restera à définir la gestion et les activités des personnels : temps de travail, congés, etc. Tous ces éléments figureront en annexe de la convention constitutive du GIP.

Un groupe de travail est mis en place sur la carte des emplois ; celle-ci sera connue en mars 2012.

Il faudra définir les modalités de plan de consultation des personnels.

Le Secrétaire Général précise que si certains collègues en CDI refusaient le poste qui leur sera proposé dans le GIP, les situations seraient étudiées au cas par cas. Mais il rappelle qu'il y a très peu de besoin en formation initiale – l'académie est excédentaire – et que les passages vers d'autres ministères sont hypothétiques. Par conséquent, si refus d'intégrer le GIP et si absence de poste en formation initiale ou de transfert vers un autre ministère, il y aura licenciement.

La Responsable DPE rappelle que le réemploi des CDI n'est pas de droit.

▲ **CDI :**

Continuité pour les CDD concernant leur passage en CDI, le GIP se substituant aux Greta. La règle des 6 ans d'ancienneté est maintenue.

Quant à l'intégration et aux concours, on est en attente de la loi, donc aucune certitude à ce jour.

▲ **Politique salariale :**

Le classement dans une catégorie en fonction de l'activité demandée est une application du texte, c'est un retour au texte. «C'était trop favorable aux personnels, non pas que nous ne voulons pas que les textes soient favorables aux personnels mais la marge de manœuvre sur les salaires est très faible».

La rigueur dans le GIP sera conservée. Il faut trouver un cadre qui permette la pérennité. Il faut sauvegarder la continuité du service.

Si parution tardive des éléments de cadrage, les personnels conservent leur statut pendant 4 ans à compter de la date de promulgation de la loi, donc à compter de mai 2011, soit jusqu'en mai 2015.

A notre demande d'être présents dans les commissions préparatoires à la création du GIP et dans le Conseil d'Administration, les représentants du Recteur nous répondent :

Pour les commissions préparatoires, ils y sont plutôt favorables

Le GIP sera un GIP d'EPLÉ, constitué de l'état (obligation légale) et d'EPLÉ adhérents, les plus nombreux possibles. Le Conseil d'Administration du GIP sera une instance décisionnelle, rôle plus important que l'Assemblée Générale – *Remarque : on sent bien un frein à la participation des représentants des personnels dans cette instance d'autant plus que nous ne demandons pas une place qui ne serait que consultative* – et pour le reste, « on attend la convention constitutive » et les arbitrages ministériels – *Remarque : devant notre insistance, la réponse est «on en reparlera» !!!*

Pour conclure, la délégation remet les pétitions au rectorat et demande au rectorat de prendre en compte le taux de grévistes exceptionnel dans les 4 Greta de l'académie (de l'ordre de 70 %), la participation massive à l'AG du 9 février au matin (80 personnes) et la présence forte au rassemblement devant le rectorat.

Quel bilan peut-on faire de cette audience ?

Tout d'abord on peut noter un changement de ton lié aux actions de ce 9 février. Ce changement avait été anticipé par la réunion des recteurs au ministère la veille, mais il semble que l'ampleur de la mobilisation des personnels ait surpris le rectorat.

C'est probablement pourquoi ils ont tant insisté : « il ne faut pas avoir peur, il ne faut pas que cela génère de la peur ». Cela dit, sur le fond, peu de choses ont bougé concrètement :

- ^ **Caractère « public » du GIP académique.**
- ^ **Maintien (national) du statut des CFC.**

Il reste beaucoup de points en suspens, certains du fait de la volonté du ministère de garder la main sur un certain nombre de décisions (là aussi probablement face au mouvement national). Les sources d'inquiétude restent :

- ^ **Les personnels ne seront plus personnels de l'état mais du GIP**
- ^ **Les décrets de 93 abolis, par quoi seront-ils remplacés ?**
- ^ **Quelle pérennité du dispositif avec la création encore bien floue de nouvelles agences ? Avec quelles conséquences pour les différents personnels ?**
- ^ **Politique salariale : la rigueur pour seul horizon !**
- ^ **Quelle place pour les représentants du personnel dans la seule instance véritablement décisionnelle, le CA ? Quelle place pour les représentants des usagers ? Tout semble fait pour les évincer.**

La participation des personnels et des organisations syndicales aux groupes de travail est annoncée, il nous reste à la faire réellement appliquer.

Nous pouvons donc considérer cette première rencontre comme un début, il nous faut rester mobilisés et soudés, en veille par rapport à l'avancement du dossier GIP.

Serge DAVY, SUD Education
Corinne DROULON, SNASUB-FSU
Bruno Bitouzé, SNES-FSU